



Dossier du BHI N° S3/3075

**LETTRE CIRCULAIRE 39/2008**  
**25 avril 2008**

RESULTAT DE LA 12<sup>e</sup> SESSION DE L'ORGANISATION MARITIME  
INTERNATIONALE (OMI)  
SOUS-COMITE DES RADIOCOMMUNICATIONS ET DE LA RECHERCHE ET DU  
SAUVETAGE (COMSAR 12)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La 12<sup>e</sup> réunion du sous-comité COMSAR s'est déroulée du 7 au 11 avril 2008, au Royal Horticultural Halls, de Londres, en raison des travaux de rénovation effectués au siège de l'OMI. Ces travaux sont à présent terminés et les réunions se tiendront de nouveau au siège de l'OMI, en commençant par la réunion du comité de la sécurité maritime (MSC) 84, du 7 au 16 mai 2008.

2 L'amiral MARATOS (Président), M. Steve SHIPMAN (ATH) et M. Peter DOHERTY (président de la CDARN) y ont représenté l'OHI, lors de la 12<sup>e</sup> réunion du COMSAR. Les coordonnateurs des zones NAVAREA suivantes étaient présents : NAVAREA 1 (RU); NAVAREA II (France); NAVAREA III (Espagne), NAVAREA IV et XII (USA), NAVAREA IX (Pakistan) NAVAREA XVII et XVIII (Canada) et NAVAREA XIX (Norvège). Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'OMI a remercié l'OHI de son soutien permanent dans tous les domaines d'intérêt réciproque et en particulier en ce qui concerne le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).

3 SMDSM

Le COMSAR a examiné, entre autres, les documents suivants :

1. Le document COMSAR 12/3/1 : résultats de la CDARN9 soumis par l'OHI. Le rapport a été pris en compte.
2. Le COMSAR 12/3/2 concernant l'examen des Résolutions A.705(17) et A.707(17) soumises par l'OHI, par l'Organisation internationale de Télécommunications mobiles par satellites (IMSO) et par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), comme approuvé par la LC 119/2007 de l'OHI en date du 14 décembre 2007. Les amendements proposés ont été approuvés par le COMSAR avec l'ajout mineur d'un sous-paragraphe « .17 security related requirements » à la section 4.2.1.3 de la Résolution A.706(17). Les Résolutions révisées vont à présent être transmises à MSC 85, fin 2008, en vue de leur adoption. La façon dont le processus d'approbation s'est déroulé, dans le cadre de COMSAR 12, démontre l'excellent travail entrepris par la CDARN et par son GT en ce qui concerne la documentation du SMAN.

3. Le COMSAR 12/3/3 concernant la liste amendée des coordonnateurs de zones NAVAREA soumise par l'OHI. Celle-ci a été approuvée et une circulaire COMSAR de l'OMI révisée sera produite. L'Annexe 1 à la publication S - 53 a été modifiée.
4. Le COMSAR 12/3/4 : Rapport du président du groupe de coordination international NAVTEX. Bonne note a été prise du rapport.
5. Le COMSAR 12/3/5 du groupe de correspondance mixte OMI/OHI/OMM sur les services RSM dans l'Arctique et le document 12/3/6 sur la diffusion des RSM dans les zones NAVAREA dans l'Arctique, soumis par la Norvège. Le sous-comité a approuvé les travaux et les conclusions du GC et a estimé qu'il serait nécessaire que le GC poursuive ses travaux jusqu'à ce que les nouvelles NAVAREA/METAREA soient opérationnelles. Le GC OMI/OHI/OMM a donc été à nouveau établi avec le mandat révisé suivant :

Compte tenu des Résolutions A.705(17) et A.706(17) telles qu'amendées, y compris des décisions pertinentes des rencontres COMSAR 10, COMSAR 11 et COMSAR 12, le GC mixte OMI/OHI/OMM sur les services des RSM dans l'Arctique devrait examiner et fournir des commentaires et des recommandations sur :

- a) la diffusion des messages RSM par chaque coordonnateur NAVAREA arctique/service de transmission METAREA ainsi que la coordination et le contrôle internationaux de ces messages;
- b) l'examen de la proposition de l'Inmarsat en vue d'identifier la solution préférée pour la mise à jour du manuel des définitions du système Inmarsat (SDM) ainsi que pour fixer une date limite pour l'actualisation des terminaux existants du SafetyNET pour permettre la réception des RSM dans le cadre des nouvelles NAVAREA, incluant les manques dans la couverture actuelle ailleurs dans le monde;
- c) la détermination d'une date limite pour la mise en service de tous les services de RSM dans l'Arctique;
- d) la détermination de la formation, de l'assistance et du soutien nécessaires pour parvenir à des moyens opérationnels complets de services RSM dans l'Arctique, comme requis par les administrations et fournisseurs de données pertinents; et
- e) la soumission de son rapport à COMSAR 13.

4 Les membres actuels du GC seront consultés lors de délibérations futures. Les autres personnes qui souhaiteraient faire partie du GC devront contacter son président, M. Peter DOHERTY, par courriel à l'adresse suivante : [Peter.M.Doherty@nga.mil](mailto:Peter.M.Doherty@nga.mil) avec copie à [sshipman@ihb.mc](mailto:sshipman@ihb.mc).

5 Navigation électronique

La 12 réunion du COMSAR a examiné le document COMSAR 12/11, rapport du GC sur la navigation électronique, établi par le sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV). Le COMSAR 12 a créé un GT chargé d'examiner ce document. Les résultats du GT (COMSAR 12/WP4) qui seront communiqués à NAV54 sont également disponibles sur le site Web de l'OHI.

6 Questions intéressant les radiocommunications maritimes traitées par l'UIT

Le COMSAR, lors de son examen du document 12/4/4 présenté par les USA en ce qui concerne les besoins futurs en spectre des émissions relatives à la situation en matière de sûreté portuaire a décidé, entre autres, d'adresser une note de liaison à l'OHI et à l'ISO invitant l'OHI à revoir les prescriptions de procédure en matière de communication du Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN) lors de la diffusion d'annonces relatives au niveau de sûreté pour la sûreté des navires et des ports, et d'en informer l'OMI afin que celle-ci puisse se pencher sur les besoins en spectre radio. Cette question sera examinée par la CDARN qui préparera un projet de réponse pour communication aux Etats membres de l'OHI, aux fins d'approbation. Le texte complet de la note de liaison figurera dans le rapport COMSAR du comité de la sécurité maritime (MSC), dans le document COMSAR 12/15 qui sera mis à disposition sur le site Web de l'OHI dès que l'OMI l'aura produit.

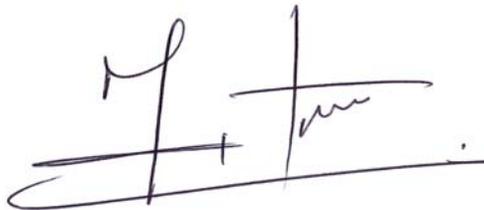
7 Groupe de travail (GT) de la CDARN sur la documentation relative au SMAN  
Afin de tirer parti de la présence de la majeure partie des membres au COMSAR 12, le GT de la CDARN chargé d'examiner la documentation du SMAN, préparée lors de la 7<sup>e</sup> CDARN de septembre 2005, a organisé une réunion de révision au siège provisoire de l'OMI, au cours de la semaine qui a suivi la réunion COMSAR. Des représentants du Canada, de la France, de la Norvège, de l'Espagne, de la Turquie, du RU, des USA, d'Inmarsat, de l'OMM et du BHI ont participé à la réunion. A présent que la Résolution révisée A.705 (17), telle qu'amendée, (Diffusion des renseignements sur la sécurité maritime) et que la Résolution révisée A.706 (17), telle qu'amendée (Service mondial d'avertissements de navigation) ont été approuvées par COMSAR, le GT a examiné le manuel mixte OMI/OHI/OMM sur les renseignements relatifs à la sécurité maritime et la Publication S-53 correspondante de l'OHI afin d'assurer une cohérence avec ces résolutions, ainsi que pour la préparation de tout autre modification nécessaire. Ces documents vont être transmis à la 10<sup>e</sup> réunion de la CDARN, en août 2008, avant leur communication aux Etats membres de l'OHI et de l'OMM, pour accord et soumission ultérieure du manuel sur les RSM à COMSAR.

8 Le GT a effectué un examen préalable des modifications prévues au manuel du SafetyNET qui a été préparé par l'Inmarsat, ce dont le GT est très reconnaissant. Ce manuel et le manuel Navtex seront examinés de manière plus détaillée dès que les travaux qui portent sur le manuel des RSM et sur la S-53 auront été approuvés par la CDARN.

9 COMSAR 13  
Il est prévu que la 13<sup>e</sup> réunion du COMSAR 13 se déroulera au siège de l'OMI, à Londres, du 19 au 23 janvier 2009. Le GT de la CDARN chargé de la documentation du SMAN se réunira également au siège de l'OMI, au cours de la semaine qui suivra COMSAR13.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Vice-amiral Alexandros MARATOS  
Président

